

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 22/02/2009

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, CELLIER Danièle, COTTE Blaise, DONNEAU Alain, FAUCOUP Gil , GAUDILLIERE Dominique, LANSOY René, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SARRATO Elisabeth, SENAC Gilbert

REPRESENTES : Ont donné pouvoir : MIKOLAJCZAK Maryse à MONIER Catherine, MOLES Jean-Luc à COTTE Blaise

Monsieur BEDER Jean-Marc a été élu secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2009

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

M. le Maire présente aux conseillers les résultats du compte administratif 2008 à partir des documents communaux et du compte de gestion du percepteur, les chiffres des deux coïncidant parfaitement. Il présente également un tableau récapitulatif permettant de visualiser l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis l'année 2000.

Les résultats budgétaires de l'exercice font apparaître en section investissement un montant de recettes de 127 037,71€ correspondant essentiellement au versement du reliquat de subventions et de FCTVA pour le groupe scolaire; dans cette même section les dépenses se montent à 78 130,40€, correspondant essentiellement au remboursement complet d'un des deux prêts pour le groupe scolaire. Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement était de 446 270,72€, mais les principales (urbanisation RD24, travaux sur l'église et le cimetière,...) ne seront effectuées qu'en 2009. Le résultat de l'exercice en section investissement est donc en excédent de 48 907,31€.

En ce qui concerne la section fonctionnement, le budget prévisionnel s'établissait à hauteur de 502 210,52€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 484 592,27€ et les dépenses à 405 621,20€ de dépenses. Le résultat de l'exercice en section fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 78 971,07€. Il faut toutefois noter que le remboursement du capital de la dette payé en investissement s'élevant à 67 192,58€ en 2009, l'épargne nette n'est que de 11 778,49€.

Le total des sections présente donc un excédent de 127 878,38€. Compte tenu des reprises d'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2008 se monte à 171 575,63€.

Après cette présentation d'ensemble, M. le Maire invite son conseil à examiner plus en détail l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Au chapitre des charges à caractère général, le compte eau et assainissement est en forte augmentation. Mme Cellier est chargée de vérifier l'existence de problèmes éventuels sur le réseau. Les dépenses concernant l'entretien des terrains sont en relation avec les achats de la commission environnement. Autre poste budgétaire en augmentation cette année, celui de l'entretien du matériel roulant : l'ancienneté du microtracteur laisse présager une augmentation de ce poste dans les années à venir et doit nous amener à prévoir son remplacement. L'augmentation du compte entretien des voies et du réseau est imputable en partie à l'affectation sur ce poste des travaux de l'épareuse (pool routier). Les frais

d'honoraires correspondent à la rémunération du commissaire enquêteur lors du PLU et aux frais d'avocat induits par les procédures Sans et Marquié. Le montant du compte fêtes et cérémonies est imputable aux frais d'inauguration de l'école et à la prise en charge par la mairie des frais de location du chapiteau lors de la fête locale. Le conseil observe par contre avec satisfaction le maintien dans les montants fixés des dépenses de fournitures scolaires. Le conseil note également une évolution régulière des charges de personnel.

Au chapitre des recettes de fonctionnement, les droits de place du marché hebdomadaire tendent à stagner. La dotation globale de fonctionnement est en augmentation pour l'année 2008 car elle prend en compte le recensement complémentaire qui fait état d'une population de 609 habitants. L'an prochain, le nombre d'habitants pris en compte sera de 554 habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2009). Cette différence entraînera une réduction de la DGF d'environ 10% (de plus, les résultats du dernier recensement montrent un recul du nombre d'habitants sans doute dû au départ d'une partie de la tranche d'âge 20/30 ans) ; par ailleurs, il n'y a aucune recette liée à la location de la salle des fêtes.

M. le Maire présente ensuite les graphiques permettant de visualiser l'évolution des différentes dépenses et l'analyse financière réalisée par le cabinet KPMG pour le Sicoval. Celle-ci montre une capacité de désendettement de l'ordre de 9 ans ce qui est un peu élevé (la « norme » se situant en dessous de 7 ans). La discussion s'engage ensuite sur les perspectives en matière d'investissement lourd et les capacités de la commune à s'engager sur le projet de salle polyvalente, les deux leviers mobilisables pour cet investissement étant l'augmentation des impôts locaux et l'augmentation de la population avec l'ouverture des zones prévues au PLU.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et Mme Cellier met au vote le CA 2008.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion du receveur qui sont identiques à ceux du compte administratif établi par l'ordonnateur. Ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

RECRUTEMENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE A L'ECOLE MATERNELLE

M. Beder présente au Conseil Municipal le projet de recrutement d'une personne pour intervenir dans la troisième classe de maternelle. Le principe de ce recrutement avait été adopté lors du conseil du 28 novembre 2008, suite aux demandes réitérées des délégués de parents d'élèves et des enseignantes. L'intervention dans la classe de grande section est prévue, en accord avec les enseignantes, à hauteur de 3 heures quotidiennes. Pour faire face à une demande de réorganisation de l'emploi du temps du personnel, la personne sera recrutée en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire (hors vacances scolaires) à hauteur de 5h quotidiennes, comprenant 3h de garderie (sieste et soir), 1h30 d'intervention en classe et 0h30 de ménage. Elle s'accompagne d'un réaménagement du temps de travail d'un autre agent qui interviendra 1h30 le matin dans la classe concernée. A la suite de cet exposé, M. le Maire demande au conseil l'autorisation de créer ce poste en CDD. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

APPEL D'OFFRE DU CDG POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL

M. le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la loi du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à un contrat-groupe négocié par lui, géré en capitalisation, comprenant la couverture du statut et des conditions attractives (taux et franchises).

L'actuel contrat d'assurance du CDG31 arrivant à son terme le 31 Décembre 2009, le CDG31, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008, va engager une consultation pour la passation d'un nouveau contrat avec prise d'effet au 1er Janvier 2010.

Il propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence, par la prise en compte de leurs besoins en la matière.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion.

Dans l'hypothèse in fine d'une adhésion, la collectivité ou l'établissement public est dispensé de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le CDG31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au CDG d'organiser pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires concernant le personnel sous les conditions et garanties suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans en capitalisation
- Garanties :
 - Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL) :
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de longue maladie et Congé de longue durée
 - Mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité ou d'adoption
 - Versement du capital décès
 - Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC)
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de grave maladie
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité ou d'adoption

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

PROJETS DE TRAVAUX SUR LA ROUTE DE DONNEVILLE

A la demande de la commune, le Sicoval a établi un devis concernant la remise en état complète du tronçon de la route de Donneville depuis le village jusqu'au chemin du

Coustou de Picard, remise en état incluant des travaux de busage et d'élargissement. Il est rappelé que les projets de travaux doivent être discutés en commission travaux avant de passer en conseil municipal. Cette question est donc reportée après la réunion de la commission.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. le Maire propose un tour de table afin de dresser dans un premier temps la liste des investissements nécessaires.

- Travaux sur le RD 24 et enfouissement des lignes : en cours d'étude par l'architecte
- Travaux de l'église et du cimetière : appel d'offres en cours
- Chauffage de l'église
- Important programme pool routier (route de Donneville, aménagement du chemin de la Crouzette, chemin de la Côte...)
- Jeux de cour et barrières pour l'école
- Aménagement des cages de football
- Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière.
- Modification de portes de l'école pour améliorer la sécurité

Ces propositions seront discutées et chiffrées en commission Travaux et intégrées dans le projet de budget par la commission Finances.

PRISE DE POSITION SUR LE FINANCEMENT DE LA LGV TOURS –TOULOUSE

Dans le cadre de la préparation du Conseil de Communauté du lundi 2 mars et afin d'éclairer le vote des délégués communaux, M. le Maire fait le point sur le dossier de financement de la LGV. Aucun élément nouveau n'est apparu dans ce dossier par rapport au long débat qui a eu lieu lors du dernier conseil, concernant notamment une meilleure répartition de contributions des différentes collectivités de la région. Le conseil est donc appelé à émettre un avis sur le projet de financement tel qu'il est proposé.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 4 Contre : 9 Pour : 2

Il est donc demandé aux deux délégués au conseil de communauté du 2 mars de se prononcer contre le projet de protocole d'intention tel qu'il est rédigé.

PRESENTATION D'UN PROJET DE PROMOLOGIS

M. le Maire présente au conseil une proposition émanant du groupe Promologis propriétaire du Coustou de Picard. Les difficultés actuelles dans le secteur du logement amènent le groupe à modifier le projet initial de lotissement et à proposer la construction de 12 nouveaux logements à caractère social répartis dans trois bâtiments collectifs, opération accompagnée de la commercialisation de 4 lots à bâtir. La discussion s'engage sur l'opportunité de cette opération : la question de la « concentration » dans cette partie de la commune des logements locatifs et de l'équilibre nécessaire dans ce domaine sur le plan géographique, la question de la taille des logements proposés (besoin de T2, mais ce n'est pas jugé viable par Promologis qui s'orienterait en la matière sur des petits T3 à proposer à des personnes seules), la question de l'accessibilité pour les handicapés.... Il semble important qu'un travail plus étroit se fasse autour d'un cahier des charges (isolation phonique, moyens de chauffage....) qui pourrait prendre appui sur une enquête menée auprès des habitants des premiers logements.

Le conseil décide de la mise en place d'un groupe de travail spécifique à cette question, qui sera animé par M. Bolet.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions et groupes de travail

Il est souhaité que la commission travaux se réunisse plus régulièrement pour discuter des projets de travaux importants (sans aller jusqu'à examiner tous les petits travaux et réparations). Sa prochaine réunion est fixée au 16 mars.

Pour relancer la mise en œuvre du PLU et la construction de nouveaux logements, il est décidé de mettre en place un groupe de travail "Aménagement du bourg centre" qui travaillera sur la zone concernée par la servitude (article L123-2a du code de l'urbanisme), la zone AU0 et les liaisons entre ces zones. Après une phase de réflexion en interne des conseillers, ce groupe de travail sera ouvert aux membres des commissions ainsi qu'à tous les Montbrunois intéressés. Elle sera animée par M. Bolet;

Comptes-rendus de commissions

SIVOS : Pour la compétence « Centre de loisirs », la participation des communes sera établie en fonction du nombre d'habitants, comme pour les autres compétences, et non plus en fonction du nombre d'enfants présents. Pour l'ensemble du SIVOS, un Compte Epargne Temps et un projet de règlement interne ont été mis en place.

Sicoval : les grandes lignes du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ont été présentées lors de la commission « aménagement de l'espace », ce qui nous amène à prévoir une présentation et une discussion autour de la nouvelle charte lors d'un prochain conseil. Une position de principe a été adoptée par la commission « politique de l'eau » concernant l'arrêt de la pose d'antennes relais sur les châteaux d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.